

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 3 (1865)
Heft: 4

Artikel: [Sur la presse française]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-177943>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vous souvient-il du temps où l'on teillait le chanvre au lieu de le *battiorer*? les jolies soirées que l'on passait autour du grand foyer de la cuisine. Vous souvient-il de cette vaste chaudière où l'on cuisait le raisiné et la *cougnarde*, ces gourmandises nationales que bien des Vaudois domiciliés à l'étranger font venir du pays pour s'en régaler les jours de fête, entre fidèles. Vous souvient-il de ces veillées en famille autour de la cheminée, papa faisant ses comptes du nouvel-an, les enfants leurs devoirs d'école, maman et les sœurs s'occupant à chiffonner mille jolis objets. Et ces soupers en famille, et ces lectures du soir, avec accompagnement de vin nouveau et de châtaignes *brisolées*. Eh bien, tout cela tend à disparaître; le vin nouveau n'est plus doux ni mousseux; la multiplicité des cafés éparpille nos mes-sieurs. La conversation disparaît.

Quand on songe pourtant à ce qu'était la tronche de Noël, et combien il se fondait de plombs autour de ces feux.

On a prédit que le globe périrait par un vaste refroidissement et qu'il ne serait plus, à la fin, qu'un gros glaçon; nous marchons évidemment vers cette époque. Mon tison est éteint, bonne nuit.

J. Z.

Sur l'enseignement de la musique dans les écoles.

La société d'utilité publique, dans sa réunion annuelle du 24 septembre, à Bâle, s'est principalement occupée de la culture du peuple par la musique.

Ce sujet a été développé sous toutes ses faces avec beaucoup de talent par M. Schäublin, professeur à Bâle. Il recommande dans son rapport la conservation et la culture du chant populaire, la musique de famille, la formation de sociétés de chant mixte et surtout enfin une éducation musicale plus complète pour les instituteurs et les pasteurs. M. Schäublin insiste aussi sur l'opportunité d'introduire un même recueil de psaumes et cantiques pour tous les cantons de la Suisse. Une discussion vive et intéressante s'est engagée sur la question de créer un Conservatoire de musique fédéral. Il a été décidé ensuite que le rapport de M. Schäublin serait imprimé et envoyé à tous les gouvernements cantonaux, aux conseils d'instruction publique et aux commissions ecclésiastiques, avec la demande de vouer leur attention à ce document et de vouloir bien examiner s'il y aurait utilité à créer un Conservatoire de musique fédéral, etc.

Nous ne relèverons dans ce rapport que ce qui nous préoccupe depuis bien des années dans le double but de répandre chez nous la culture de la musique, du chant populaire et religieux en particulier, et d'introduire une amélioration nécessaire dans l'enseignement fort négligé de cette branche dans nos écoles.

On ne peut nier qu'il ne se fasse des efforts partiels pour propager le goût du chant, partout surgissent des sociétés de chant; la société cantonale des chanteurs

vaudois se consolide et cherche à réunir en faisceaux des forces éparses. Seulement tout ce mouvement se fait par imitation, plutôt que par un goût inné; car le progrès et l'action de ces sociétés sont trop négatifs pour ne pas faire comprendre que l'on ne peut ni ne doit commencer par là où l'on devrait finir. C'est dans la partie vitale de la population, dans la jeunesse qu'il faut planter ce goût et le développer solidement, afin qu'il pénètre dans les habitudes et les mœurs. Les améliorations et les progrès ne parviennent guère à leur maturité que par les jeunes générations.

De nos jours le chant à quatre voix devient de plus en plus un vrai besoin, une habitude; il joue un rôle actif et vivifiant dans presque toutes les fêtes et solennités, et l'on ne ferait rien pour l'amélioration d'un art reconnu comme un complément indispensable de la culture générale!

Le vote du Grand Conseil contraire à l'introduction d'un nouveau recueil de psaumes et cantiques est une preuve de plus combien nous sommes en arrière en matière d'art musical et combien il serait urgent que cette branche de l'enseignement scolaire subit une transformation complète et radicale.

Aussi longtemps que l'on restera dans le statu quo, le chant ne prospérera guère et ne réussira point à étendre ses racines dans toutes les classes de notre peuple.

Il faut donc commencer par améliorer l'enseignement de la musique dans toutes les écoles, en y introduisant une méthode de chant complète graduée et unique pour tout le canton, et non pas seulement un manuel quelconque et incomplet, ainsi que le projet sur l'instruction primaire nous le promet.

On prétend à tort que les Suisses français sont moins bien doués pour le chant que nos compatriotes de la Suisse allemande; il n'en est rien, et il n'y aurait qu'à vouer plus de soin à l'enseignement du chant dans les écoles et surtout à l'éducation musicale de ceux appelés à enseigner la jeunesse, pour prouver que cette assertion est aussi fausse que bien d'autres. Nous qui enseignons la jeunesse depuis plus de dix ans, nous pouvons affirmer que son aptitude musicale est au niveau de celle de la Suisse allemande; elle ne demande qu'à être développée méthodiquement et avec soin.

(A suivre.)

Nous empruntons à la *Revue chrétienne* les réflexions suivantes, relatives à l'influence pernicieuse qu'exerce sur la masse du peuple un nombre assez considérable des divers organes de la presse française. Quoique nos journaux ne soient pas soumis au timbre, charge assez lourde à laquelle on attribue, en France, tant de publications qui, ne pouvant pas s'occuper de politique, ne donnent à leurs lecteurs que ces déplorables relations de vols, d'assassinats, de crimes de toute espèce, relations qui abâtardissent l'intelligence, il est cependant chez nous certaines feuilles qui se font remarquer par le

soin qu'elles mettent à rapporter les faits de ce genre, et qui feront bien de méditer ces lignes :

« L'année 1864 a été la plus fertile que nous connaissions en grands procès criminels ; La Pommerais, Jaques Latour, Muller, le docteur Demme et bien d'autres encore, ont eu le privilège d'être les héros du jour et de concentrer sur eux toute l'attention du public. Des meurtres, des empoisonnements retracés dans leurs plus minutieux détails, ont été pendant des mois entiers l'aliment de prédilection de milliers de lecteurs. On nous dira sans doute que nous n'y pouvons rien, et que pour éviter de tels faits, il faudrait que les assassins cessassent leurs exploits ou que le public cessât d'être curieux. Tout cela est fort vrai, mais nous nous demandons si le mal ne pourrait pas être atténué en partie. Il se trouve que les grands journaux politiques sont inaccessibles par leur prix élevé, qui leur est imposé par le timbre, à la masse de notre peuple ; cette masse se rejette sur les journaux à un sou dont la circulation atteint un chiffre énorme ; ceux-ci, qui n'ont pas le droit de parler politique, n'ont guère d'autre ressource que d'exploiter les procès criminels et d'affriander leurs lecteurs par le tableau détaillé de tous les assassinats français ou étrangers.

On a demandé, puisqu'il existe un timbre, que ce timbre fût exigé pour les journaux qui reproduisent les débats des cours d'assises. Mais ne vaudrait-il pas mille fois mieux que le timbre disparut absolument, et que, pour la somme la plus minime (on sait que les journaux français sont vendus chaque soir sur la voie publique. *Réd.*), les lecteurs de toutes classes pussent apprendre à s'intéresser aux grandes luttes politiques, aux grandes péripéties de la vie des peuples ? N'y a-t-il pas lieu d'espérer que ces sujets-là leur offriraient un spectacle plus instructif et des enseignements plus sains que ceux qu'ils peuvent trouver dans le spectacle des crimes les plus cyniques et des scènes de suicide ou d'échafaud dont leur imagination se repaît ? »

Bulletin bibliographique.

MANUEL PRATIQUE D'ÉVALUATIONS, à l'usage de toutes les classes, par A. Anex. Vevey, 1864, 1 vol. in-8° de 184 pages, avec appendice de 68 pages. — Prix : 4 fr.

Le livre que nous annonçons mérite une mention particulière parmi les nombreux traités de géométrie et d'arpentage publiés à l'usage de nos écoles. La plupart, en effet, sont des ouvrages ou purement théoriques ou exclusivement pratiques. M. Anex a réussi à donner à la théorie la place qui lui convient, sans nuire aucunement à la pratique, qu'il considère avec raison comme la chose essentielle, soit pour les élèves des écoles, soit pour les nombreuses personnes qui devront chaque jour recourir à son livre. Les démonstrations et les explications ont toute l'exactitude et la précision que l'on peut exiger d'un traité scientifique et sont en même temps assez simples pour être comprises sans peine par les jeunes gens les plus avancés des écoles primaires.

L'appendice renferme des directions générales pour l'appréciation des bois, soit sur pied, soit en billes, et des tables pour le calcul des volumes cylindriques des bois d'après les mesures fédérales et d'après le système métrique français. L'ouvrage se termine par des tableaux de réduction des mesures françaises en

mesures suisses et réciproquement, une table des poids spécifiques de diverses substances, et des directions sur la manière de se servir de la densité pour le calcul des volumes.

En résumé, nous pensons que l'ouvrage de M. Anex répond au but que l'auteur s'est proposé, et nous désirons qu'il obtienne le succès auquel il a droit.

H. MIGNOT.

On pendait, à Lisbonne, un voleur émérite. Soudain dans la foule un cri s'élève. C'était un honorable spectateur qui avait pris dans sa poche une main étrangère et ne voulait pas la lâcher. Le voleur, interrogé sur son audace d'oser voler devant la potence, répliqua :

— Est-ce que les naufrages empêchent la navigation ?

Un paysan qui devait se marier fit attendre très-longtemps le pasteur appelé à lui donner la bénédiction nuptiale ; celui-ci l'aborde en sortant de l'église, et lui dit : Je vous recommande, pour une autre fois, de venir de meilleure heure. L'époux lui répond : *vo paudé craire. monsu lo menistre, que n'ei vu pas féré traf.*

Accusé de réception

et petite correspondance.

M. L. C., à Schaffhouse, reçu 2 fr. — M. A. B., à Nyon, reçu 2 fr. — M. J. de S., à Rougemont, reçu 4 fr.

M^{me} M., à Genève ; au prochain numéro. — M. C., à Grandson ; à bientôt. — M. H. B., à C. ; continuez. — M. J. de S., à Rougemont ; au prochain numéro. — M. M. D., à Vevey ; trop long silence.

Pour la rédaction : L. MONNET

ANNONCES

EN SOUSCRIPTION JUSQU'AU NOUVEL-AN

LES

CHATEAUX SUISSES

PAR M^{me} LA BARONNE DE MONTOLIEU

4^{me} édition, 2 volumes in-12. Un beau papier, 6 fr.

S'adresser franco à la librairie de S. BLANC,
à Lausanne.

Au magasin MONNET, place St. Laurent,

Joli choix d'articles pour étrennes, tels que buvards, portefeuilles, albums photographiques, stéréoscopes et vues de différents genres, porte-monnaie, boîtes d'école, cassettes et nécessaires pour dames, boîtes à gants, cartonnages, etc.

Albums de gravures, alphabets et livres illustrés pour l'enfance.

Articles de fumeurs : porte-cigarres, étuis à cigarres, cendriers, boîtes à cigarres, etc.

Cigarres fins et cigarres du pays.